

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale  
17 février 2020  
Français  
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 9<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 17 octobre 2019, à 10 heures

*Président* : M. Ahidjo (Vice-Président) . . . . . (Cameroun)  
*Puis* : M<sup>me</sup> Bacher (Vice-Présidente) . . . . . (Autriche)  
*Puis* : M. Ahidjo (Vice-Président) . . . . . (Cameroun)  
*Puis* : M. Bahr Aluloom (Vice-Président) . . . . . (Iraq)

**Sommaire**

Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (suite)

Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Bahr Aluloom (Iraq), M. Ahidjo (Cameroun), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

**Point 59 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour) (suite)** [(A/74/23 (chap. XIII)]

*Projet de résolution IV : Question des Samoa américaines* [A/74/23 (chap. XIII)]

1. *Le projet de résolution IV est adopté.*

*Projet de résolution V : Question d'Anguilla* [A/74/23 (chap. XIII)]

2. *Le projet de résolution V est adopté.*

*Projet de résolution VI : Question des Bermudes* [A/74/23 (chap. XIII)]

3. *Le projet de résolution VI est adopté.*

*Projet de résolution VII : Question des Îles Vierges britanniques* [A/74/23 (chap. XIII)]

4. *Le projet de résolution VII est adopté.*

*Projet de résolution VIII : Question des Îles Caïmanes* [A/74/23 (chap. XIII)]

5. *Le projet de résolution VIII est adopté.*

*Projet de résolution IX : Question de la Polynésie française* [A/74/23 (chap. XIII)]

6. *Le projet de résolution IX est adopté.*

*Projet de résolution X : Question de Guam* [A/74/23 (chap. XIII)]

7. *Le projet de résolution X est adopté.*

*Projet de résolution XI : Question de Montserrat* [A/74/23 (chap. XIII)]

8. *Le projet de résolution XI est adopté.*

*Projet de résolution XII : Question de la Nouvelle-Calédonie* [A/74/23 (chap. XIII)]

9. *Le projet de résolution XII est adopté.*

*Projet de résolution XIII : Question de Pitcairn* [A/74/23 (chap. XIII)]

10. *Le projet de résolution XIII est adopté.*

*Projet de résolution XIV : Question de Sainte-Hélène* [A/74/23 (chap. XIII)]

11. *Le projet de résolution XIV est adopté.*

*Projet de résolution XV : Question de Tokélaou* [A/74/23 (chap. XIII)]

12. *Le projet de résolution XV est adopté.*

*Projet de résolution XVI : Question des Îles Turques et Caïques* [A/74/23 (chap. XIII)]

13. *Le projet de résolution XVI est adopté.*

*Projet de résolution XVII : Question des Îles Vierges américaines* [A/74/23 (chap. XIII)]

14. *Le projet de résolution XVII est adopté.*

*Projet de résolution XVIII : Diffusion d'informations sur la décolonisation* [A/74/23 (chap. XIII)]

15. *Il est procédé au vote enregistré.*

*Ont voté pour :*

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Gambie, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie,

Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

*Ont voté contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus :*

France, Togo.

16. *Le projet de résolution XVIII est adopté par 144 voix contre 3, avec 2 abstentions.*

17. **M<sup>me</sup> Viney** (Royaume-Uni) dit que sa délégation a voté contre le projet de résolution. L'obligation qu'il impose au Secrétariat de diffuser des informations sur les questions de décolonisation pèse inutilement sur les maigres ressources de l'ONU et est donc inacceptable.

18. **M. Mazzeo** (Argentine) dit que le projet de résolution doit être interprété et appliqué conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Comité spécial de la décolonisation), qui reconnaissent expressément que la question des îles Malvinas constitue une situation coloniale spéciale et particulière, source d'un conflit de souveraineté entre le Royaume-Uni et l'Argentine, en tant que seules parties, sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes. Il a été établi que la solution à ce conflit passait par la reprise des négociations bilatérales en vue de parvenir, dans les meilleurs délais, à un règlement juste, pacifique et durable qui tienne compte des intérêts des habitants des îles.

19. *M<sup>me</sup> Bacher (Autriche), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*Projet de résolution XIX : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [A/74/23 (chap. XIII)]*

20. *Il est procédé au vote enregistré.*

*Ont voté pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie,

Fédération de Russie, Gambie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

*Ont voté contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Se sont abstenus :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchèque, Ukraine.

21. *Le projet de résolution XIX est adopté par 109 voix contre 3, avec 43 abstentions.*

22. **M. Gutiérrez Segú Berdullas** (Espagne) dit que, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et à la Charte des Nations Unies, le processus de décolonisation doit, dans certains cas, suivre le principe de l'intégrité territoriale, comme c'est le cas pour Gibraltar. En outre, conformément aux résolutions 2070 (XX), 2353 (XXII) et autres de l'Assemblée générale, le différend doit être résolu par des négociations bilatérales entre l'Espagne et le Royaume-Uni. Enfin, des missions de visite ne peuvent être envoyées que dans des territoires où le droit à l'autodétermination est en jeu et avec l'approbation de l'Assemblée générale.

23. *M. Ahidjo (Cameroun), Vice-Président, reprend la présidence.*

24. **M<sup>me</sup> Thompson** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation a voté contre les projets de résolution I, II, III, XVIII et XIX. Néanmoins, les États-Unis appuient fièrement le droit à l'autodétermination et continueront de respecter pleinement l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

25. La délégation des États-Unis se dit à nouveau préoccupée de ce que les projets de résolution insistent trop sur l'indépendance comme seul statut possible convenant à tous les territoires aspirant à l'autodétermination. Comme il est dit dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, de 1970, le peuple d'un territoire non autonome peut très bien préférer la libre association à l'indépendance ou à tout autre statut politique, y compris l'intégration avec l'État administrant, pour autant que ce statut soit librement choisi par son peuple. L'Organisation des Nations Unies ne doit donc pas chercher à influencer l'issue des divers processus de décolonisation mais respecter la libre volonté du peuple.

26. La délégation des États-Unis est consternée par le caractère obsolète de l'appel visant à mettre fin à toutes les activités militaires et à supprimer toutes les bases militaires dans les territoires non autonomes qui figure au paragraphe 14 du projet de résolution XIX. Les États-Unis ont le droit souverain de mener des activités militaires conformément à leurs intérêts nationaux en matière de sécurité et il est simpliste de partir du principe que ces activités sont préjudiciables ou contraires à la volonté du peuple.

27. En ce qui concerne le projet de résolution I, la délégation des États-Unis souligne que c'est à l'État administrant qu'il incombe de déterminer si l'autonomie a été réalisée dans l'un de ses territoires conformément à la Charte et donc s'il doit communiquer des renseignements concernant ce territoire en application de l'alinéa e de l'Article 73.

28. Si la délégation des États-Unis s'est jointe au consensus sur le projet de résolution X relatif à la question de Guam, elle n'est pas d'accord avec les critiques formulées dans le projet de résolution concernant un arrêt d'un tribunal fédéral des États-Unis qui a interdit la tenue d'un plébiscite prévu sur l'autodétermination. Le tribunal fédéral avait estimé que la loi de Guam établissant le plébiscite violait les garanties constitutionnelles des États-Unis contre les restrictions à l'exercice du droit de vote fondées sur la race. Les États-Unis ont longtemps soutenu le droit à l'autodétermination du peuple de Guam, mais ce droit devait être exercé par l'ensemble du peuple et non par

une seule partie de la population. À cet égard, la délégation des États-Unis se félicite que l'Assemblée reconnaisse, au paragraphe 5 du projet de résolution, que les décisions relatives à l'autodétermination doivent être prises conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui comprend des engagements en matière de non-discrimination et de suffrage universel et égal.

29. En ce qui concerne le passage concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la délégation des États-Unis souligne que celui-ci n'est pas un document contraignant, qu'il ne crée pas de droits ni d'obligations en droit international, ne modifie pas de droits ni d'obligations existants et ne crée pour les États aucun engagement financier. Les États-Unis saluent le Programme 2030, cadre mondial pouvant aider les pays à œuvrer pour la paix et la prospérité, et notamment l'appel qui y est lancé en faveur du partage des responsabilités, tous les pays ayant un rôle à jouer dans la réalisation de cet idéal et dans son financement. Ils soutiennent résolument l'accent mis sur la responsabilité nationale et estiment que chaque pays doit appliquer le Programme 2030 conformément à ses propres politiques et priorités. Au paragraphe 58 du Programme 2030, les États Membres ont affirmé que la mise en œuvre du Programme devait respecter, sans y porter préjudice, les mandats indépendants des autres processus et institutions, notamment les négociations en cours, et ne devait pas préjuger des décisions et mesures en cours d'élaboration dans d'autres instances ni créer de précédent. Par exemple, le Programme ne constitue pas un engagement de fournir un nouvel accès au marché des biens ou services ; il n'est pas l'interprétation d'un accord ou d'une décision de l'Organisation mondiale du commerce, notamment de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, et ne le modifie aucunement.

30. La délégation des États-Unis souligne que les déclarations faites dans les résolutions actuelles et antérieures n'ont pas un caractère contraignant et ne reflètent pas nécessairement le droit international. Tous documents antérieurs réaffirmés dans les projets de résolution ne s'appliquent qu'aux États qui les ont approuvés initialement.

31. **M<sup>me</sup> Viney** (Royaume-Uni) déclare que sa délégation continue de trouver inacceptables certains éléments du projet de résolution et a donc une nouvelle fois voté contre celui-ci. Néanmoins, le Royaume-Uni reste déterminé à moderniser ses relations avec ses territoires d'outre-mer, tout en tenant pleinement compte de l'opinion des populations de ces territoires.

32. **M<sup>me</sup> Henderson** (Australie) dit que l'Australie s'est abstenue de voter à cause du paragraphe 14, où il est demandé aux puissances administrantes de mettre fin aux activités militaires et de supprimer les bases militaires.

33. L'Australie reconnaît le droit souverain des États Membres de défendre les territoires qu'ils administrent, ce qui n'est pas nécessairement contraire aux intérêts des peuples de ces territoires. En fait, dans de nombreux cas, cela est bénéfique. Dans la seule région du Pacifique, l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande coordonnent l'action humanitaire et les interventions en cas de catastrophe au moyen de forces basées en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Ces mêmes forces font la police contre la pêche illégale et la criminalité transnationale, apportant ainsi d'autres avantages à la région et à ses habitants. La délégation australienne demande une nouvelle fois que le passage inacceptable du paragraphe 14 soit supprimé des prochaines résolutions. En s'abstenant, la délégation australienne affirme son objection à ce paragraphe mais exprime également son soutien à d'autres éléments du projet de résolution, ainsi qu'au droit des peuples des territoires non autonomes à l'autodétermination.

34. **M. Mazzeo** (Argentine) rappelle qu'une mission de visite ne peut être envoyée que dans des territoires auxquels s'applique le droit à l'autodétermination, c'est-à-dire où il n'y a pas de conflit de souveraineté. Cette condition est parfaitement conforme à la résolution 850 (IX) de l'Assemblée générale, qui dispose également que toute mission de visite doit avoir été approuvée par l'Assemblée. Elle est, en outre, conforme à la doctrine du Comité spécial telle qu'elle ressort de ses séminaires régionaux et déclarations, selon lesquelles ces missions doivent être envoyées au cas par cas et conduites dans le respect des résolutions pertinentes des organismes des Nations Unies.

**Point 54 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (suite) (A/74/21 et A/74/283)**

35. **M. Nikolenko** (Ukraine), en sa qualité de Rapporteur du Comité de l'information, présente le rapport sur les travaux de sa quarante et unième session (A/74/21), au cours de laquelle 24 États Membres et cinq observateurs ont donné leurs points de vue sur les réformes menées par le Département de la communication globale et sur les moyens de mieux faire connaître le travail de l'Organisation des Nations Unies. De nombreux orateurs ont exprimé leur soutien aux réformes, qui placeraient le Département dans une position plus forte pour s'engager auprès du public. Un représentant, s'exprimant au nom de plusieurs autres, a insisté sur le fait qu'il importait de renforcer l'image de

marque de l'Organisation afin de créer une identité visuelle plus harmonieuse et plus cohérente pour l'ensemble du système. Les États Membres, à titre national, devraient contribuer à amplifier le travail du Département par leurs propres canaux de communication et le Département devrait poursuivre son étroite collaboration avec les États Membres et organiser régulièrement des exposés et des échanges. Un représentant a prié le Département de mesurer l'incidence de ses activités afin d'en évaluer l'efficacité.

36. La plupart des représentants ont souligné l'importance du multilinguisme et de la parité des langues. En plus d'encourager l'inclusion et la transparence, le multilinguisme permet de promouvoir, de préserver et de protéger la diversité linguistique et culturelle. Elle joue aussi un rôle dans la promotion d'un système international et multilatéral basé sur la coopération internationale, le partenariat et l'inclusion. De nombreux orateurs ont salué l'action des centres d'information des Nations Unies, qui visent à mener des activités de sensibilisation dans le monde entier et dans le plus de langues possible, à promouvoir l'inclusion et à donner aux populations les moyens de lutter contre des problèmes mondiaux à l'échelle locale. Les représentants ont encouragé le Département à poursuivre ses efforts pour renforcer ses capacités techniques.

37. Plusieurs orateurs ont salué le travail accompli par le Département en soulignant le rôle important des journalistes et de la liberté de la presse. Les attaques contre les médias sont des attaques contre les pierres angulaires des sociétés et visent les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui sont au cœur de l'Organisation. Les représentants ont abordé la question de plus en plus brûlante de l'utilisation des technologies de la communication à des fins de diffusion d'informations mensongères, de désinformation et de propagation de fausses nouvelles, et affirmé qu'il fallait que l'ONU soit une source d'informations factuelles, non biaisées et fiables pour le monde. Le Département joue un rôle essentiel à cet égard, non seulement pour contrebalancer la désinformation, mais aussi pour servir de lien direct entre l'Organisation et les populations du monde entier.

38. De nombreux représentants ont salué les efforts déployés par le Département pour faire connaître les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans des dizaines de langues différentes et grâce à des contenus multimédias. Ils ont également noté avec satisfaction les campagnes de communication stratégique multilingue et multimédia menées par le Département, qui contribuent à mettre en lumière le travail de

l'Organisation, l'engagement des États Membres et les sacrifices consentis par les soldats de la paix au service de l'humanité. De nombreux représentants ont félicité le Département pour son programme d'information spécial sur la question de Palestine, tandis que d'autres ont estimé que sa description de la situation dans la région était biaisée et trompeuse. Certains ont rappelé que le programme « En mémoire de l'esclavage », le programme de communication « L'Holocauste et les Nations Unies » et les activités menées dans le cadre de la Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda étaient des initiatives importantes du Département, qui permettaient d'enseigner la tolérance, la compréhension et la compassion.

39. Tout en affirmant leur appui résolu au renforcement des capacités du Département en ce qui concerne les nouveaux médias et les médias sociaux, de nombreux représentants ont prié celui-ci de continuer d'allouer des ressources aux médias traditionnels, comme la presse écrite, la télévision et la radio. Les médias traditionnels demeurent le moyen de communication prédominant dans de nombreux pays. De plus, le fossé numérique entre les pays persiste et les capacités techniques limitées et les prix élevés restent des obstacles qui empêchent de nombreuses personnes d'accéder aux plateformes des nouveaux médias.

40. Plusieurs représentants ont félicité le Département pour ses activités en matière d'engagement et d'autonomisation des jeunes, exprimé leur soutien au travail du Bureau de l'Envoyé spécial pour la jeunesse et salué l'organisation par le Département du premier Sommet Simul'ONU pour les jeunes.

41. Évoquant les difficultés financières auxquelles continue de faire face l'Organisation dans son ensemble, de nombreux représentants ont noté que la capacité du Département de mener à bien son mandat était fortement limitée, en particulier en ce qui concerne les langues non officielles. Le Département devrait rechercher des méthodes innovantes de mobilisation des ressources pour répondre aux demandes croissantes de communication auxquelles il est confronté et devrait renforcer ses partenariats avec le monde universitaire, les acteurs du secteur privé et les fondations.

42. Des intervenants ont salué les efforts constants du Département pour favoriser l'innovation en son sein, notamment la sensibilisation via les outils numériques en mettant en place des zones pour les médias sociaux lors d'événements de haut niveau, l'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre de la campagne #ActNow, qui encourage à agir pour réaliser les objectifs de développement durable, l'établissement de partenariats novateurs comme le Pacte des médias en

faveur des objectifs de développement durable et l'utilisation de la technologie aux fins du renforcement des capacités techniques des centres d'information et des bureaux hors Siège.

43. Répondant aux observations formulées par les États Membres, la Secrétaire générale adjointe a rappelé l'engagement du Département en faveur du multilinguisme mais noté que l'Assemblée générale n'avait pas approuvé la proposition du Secrétaire général consistant à créer 18 postes et à allouer des ressources supplémentaires à d'autres objets de dépense connexes au titre du budget 2018-2019 afin de permettre au Département d'améliorer ses résultats dans les six langues officielles. Néanmoins, le Département continue de rechercher des moyens créatifs pour promouvoir et développer les produits et services multilingues. Les efforts de réforme du Département visent à créer un service des communications mondial plus moderne, plus souple et plus réactif, qui tirerait parti des nouvelles technologies et des nouveaux moyens d'échange entre les personnes. Le Département a enregistré des progrès dans le domaine des médias sociaux et des nouveaux médias, mais ces progrès ne se feront pas au détriment des médias traditionnels. La Secrétaire générale adjointe a remercié les États Membres pour leurs conseils constants pendant la période de changement et de réforme rapides que connaît l'Organisation et leur a demandé de l'aide pour la mobilisation des ressources. À une époque où le multilatéralisme, fondement même des Nations Unies, est remis en question, l'Organisation doit être comprise. Les efforts de communication de l'ONU doivent être clairs et s'adresser au public de façon intelligible, en recourant aux plateformes qu'il utilise et dans les langues qui sont les siennes. N'ayant de cesse d'atteindre ces objectifs, le Département compte sur l'appui des États Membres.

44. **M<sup>me</sup> Fleming** (Secrétaire générale adjointe à la communication globale), présentant le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/74/283), dit que la couverture de la récente période de haut niveau de l'Assemblée générale a démontré les efforts déployés par le Département de la communication globale pour tirer parti de la planification stratégique préalable et d'une production multimédia plus intégrée, ce qui l'a aidé à créer des contenus multilingues qui ont été diffusés en temps réel sur de multiples plateformes. Les résultats préliminaires sont frappants et comprennent plus de 2,6 millions de visionnements du débat général de l'Assemblée sur la chaîne YouTube des Nations Unies. Les programmes vidéo d'UNifeed destinés aux organes de diffusion ont été diffusés au moins 20 000 fois en septembre, soit le

double de l'année précédente, et les comptes des médias sociaux du Département ont également enregistré une augmentation significative.

45. Le changement de nom du Département reflète un changement dans la façon dont l'ONU aborde les communications. La première priorité de la Secrétaire générale adjointe à la communication globale dans son nouveau rôle sera de diriger l'élaboration d'une stratégie de communication mondiale pour les Nations Unies, qui soit axée sur le public et éclairée par des questions fondamentales telles que les valeurs de l'Organisation, les personnes qu'elle sert et les raisons pour lesquelles elle est plus nécessaire que jamais. En racontant des histoires et en humanisant son travail, le Département entend sensibiliser le public au multilatéralisme, qu'il s'agisse de questions telles que l'action climatique, la défense des droits de l'homme, le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ce faisant, le Département doit veiller à ce que les communications soient mieux intégrées et que l'impact de son travail soit mesurable. Le Groupe de la recherche en matière d'évaluation et de communication a déjà effectué des analyses approfondies pour mesurer l'impact, identifier les lacunes et aider à formuler les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

46. Le Département a continué d'innover, avec une nouvelle présentation de la page d'accueil des Nations Unies, afin de rendre le site plus cohérent et plus convivial et de susciter ainsi un plus grand engagement de la part des utilisateurs. L'application UN News a été mise à jour et un nouveau podcast, « UNcomplicated », vise à démystifier le fonctionnement de l'ONU. Les centres d'information de l'Organisation jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation et l'impact, et les avantages de l'intégration du réseau avec les bureaux des coordonnateurs résidents et de l'étroite collaboration du Département avec le Bureau de coordination des Nations Unies pour le développement sont déjà évidents. Par exemple, le centre d'information de Beyrouth s'est associé à une banque locale dans le cadre d'une initiative innovante visant à mettre en lumière la question de l'extrême pauvreté.

47. Notant que le Comité de l'information a souligné l'importance de consultations constantes avec les États Membres, la Secrétaire générale adjointe déclare que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld s'est associée à la Fédération de Russie et au Bélarus en septembre pour organiser une exposition présentant l'héritage du célèbre diplomate Andrei Gromyko. En outre, le Pacte des médias en faveur des objectifs de développement

durable créé en 2018 compte désormais plus de 70 participants actifs.

48. En septembre, 15 jeunes journalistes de pays en développement et de pays en transition économique ont bénéficié du Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra. Depuis sa création, il y a près de 40 ans, le programme a formé 611 journalistes de 168 pays. Dans le secteur privé, l'ONU s'est associée à la société japonaise Sanrio pour lancer une campagne mondiale mettant en scène le personnage de Hello Kitty afin de sensibiliser aux objectifs du développement durable. Les étudiants, les éducateurs et les chercheurs constituent un autre canal essentiel, et le programme Impact universitaire compte désormais plus de 1 400 institutions membres, qui tirent parti de partenariats tels que le Réseau des campus du Millénaire. De plus, l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a déployé une série d'initiatives numériques en 2019 pour engager et responsabiliser les jeunes autour de l'action climatique. Le Département a contribué à la conception d'un logo pour la campagne ONU75 et du slogan « Façonnons notre avenir ensemble ». Le fait de toucher les gens – où qu'ils soient, dans les langues qu'ils parlent et sur les plateformes auxquelles ils peuvent accéder – permet au Département de la communication globale de servir de pont entre les mots et les actions. À une époque où la désinformation et la haine sont diffusées pour semer le sectarisme, promouvoir la discrimination et saper le discours empreint de civilité, la communication de l'ONU sert de source d'informations fiables et fondées sur des faits.

49. **M. Husni** (Soudan), notant que la Secrétaire générale adjointe a indiqué que le Département a considérablement renforcé ses efforts en matière d'information, demande s'il existe suffisamment de projets dans le monde compte tenu de la population mondiale. Il demande également comment le Département aborde la consolidation et le maintien de la paix, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique et surtout avec les communautés locales. La diplomatie préventive est particulièrement importante dans ces régions et il est crucial de promouvoir une culture de paix et de lutter contre les discours de haine. L'orateur demande, en outre, comment la Secrétaire générale adjointe envisageait la stratégie des Nations Unies et son rôle dans la lutte contre les conséquences négatives des technologies de communication. Il s'enquiert également des possibilités de communiquer rapidement des informations dans le monde entier et souligne l'importance des ambassadeurs de bonne volonté des Nations Unies à cet égard.

50. **M. García Moritán** (Argentine) dit que le changement de nom du Département reflète le fait que

l'information ne doit plus être perçue comme quelque chose qui est basé uniquement à New York et que le rôle du Département devrait être considéré dans un cadre de dialogue avec d'autres acteurs. Il est primordial que le Département prenne sa place dans un réseau de communication mondial, qui évolue très rapidement, et qu'il renforce son dialogue avec les attachés de presse des États Membres, les autres organes des Nations Unies, la société civile et le grand public. L'orateur met l'accent sur le travail du Département consistant à engager un dialogue personnel avec les responsables des missions, ainsi que l'action qu'il mène pour faciliter l'échange de pratiques optimales afin de donner plus de visibilité au travail de l'Organisation. Enfin, la demande de contenus en espagnol sur le site des Nations Unies est en augmentation et cette langue est depuis de nombreuses années la deuxième langue la plus utilisée pour les recherches sur le site. Pourtant, seulement 32 % du contenu du site sont disponibles en espagnol. La délégation argentine demande donc que des mesures soient prises pour corriger ce déséquilibre.

51. **M. Halfaoui** (Maroc) dit que sa délégation aimerait savoir quelles mesures seront prises pour permettre au Département de la communication globale de s'acquitter de son mandat, qui est d'assurer le multilinguisme et de couvrir un nombre toujours croissant d'événements malgré la situation financière critique de l'Organisation, et comment les États Membres peuvent soutenir au mieux le Département dans cette entreprise.

52. **M. Wisam** (Iraq), se félicitant des campagnes médiatiques du Département sur le développement durable, les droits de l'homme, la liberté de la presse et une foule d'autres questions, dit que le multilinguisme est essentiel pour garantir que l'information sur les activités des Nations Unies atteigne le public le plus large possible. En outre, la télévision et les autres médias traditionnels doivent être préservés pour les publics qui n'ont pas accès à Internet, étant donné que le fossé numérique entre pays développés et pays en développement ne cesse de se creuser. Les centres d'information des Nations Unies font un travail louable dans le monde entier. Il est essentiel de transmettre les objectifs et les valeurs de l'Organisation aux jeunes.

53. L'utilisation de langues locales autres que les six langues officielles de l'ONU devrait être encouragée et des efforts devraient être faits pour que les documents du Secrétariat et tous les services de médias, y compris le site Web de l'ONU, contiennent des informations complètes et équilibrées, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. L'Organisation devrait, par ailleurs, poursuivre son examen des activités des médias. L'orateur soutient la nouvelle stratégie de

communication mondiale des Nations Unies et l'évaluation continue des efforts faits par l'Organisation pour promouvoir la mise en place d'un système mondial et d'une stratégie plus efficace permettant de toucher un public plus large. Plus important encore, il est crucial de renforcer le rôle des médias dans la promotion de la paix internationale et de la compréhension mutuelle, en particulier après les conflits et en période de reconstruction. En Iraq, les médias ont considérablement contribué à l'effort visant à vaincre l'État islamique d'Iraq et du Levant en diffusant les informations nécessaires dans les régions qui subissaient les répercussions du conflit.

54. *M. Bahr Aluloom (Iraq), Vice-Président, assume la présidence.*

55. **M<sup>me</sup> Fleming** (Secrétaire générale adjointe à la communication globale) déclare que la promotion de la paix et de la sécurité au moyen de la communication stratégique est l'un des piliers des programmes de son Département. Celui-ci soutient les opérations de maintien de la paix, mais il travaille également sur le terrain dans les pays en coordination avec le système des Nations Unies pour trouver des moyens de favoriser la consolidation de la paix, la stabilité et la tolérance. La pérennisation de la paix et la diplomatie préventive après un conflit sont essentielles. Le Département fait appel à des personnes influentes pour diffuser les messages des Nations Unies au quotidien, et des ambassadeurs de bonne volonté se rendent partout dans le monde, y compris au Soudan, pour mettre en lumière la souffrance humaine et délivrer des messages de paix.

56. Le dialogue entamé avec les États Membres sous le prédécesseur de la Secrétaire générale adjointe se poursuivra et le Département sollicitera l'avis des États Membres dans le cadre de sa stratégie de communication mondiale. Le Département ne souhaite pas être présenté comme une entité centrée sur New York. L'un des avantages de ces réformes est que les autres organismes du système des Nations Unies présents dans un pays travailleraient plus étroitement ensemble pour communiquer sur le terrain dans les langues du pays. Le Département bénéficierait donc beaucoup plus des contenus produits par les organismes, y compris dans les pays hispanophones, lesquels pourraient être utilisés pour les contenus en espagnol sur le site du Département. Le Département s'emploie activement à intégrer d'autres contenus espagnols en les tirant du terrain.

57. La situation financière pose certainement un défi. La Secrétaire générale adjointe se félicite de l'offre faite par le Maroc de convoquer une réunion des « Amis du Département », car celle-ci permettrait de mieux

comprendre le fonctionnement du Département et ses besoins, qui vont au-delà de l'aide budgétaire. Certains pays ont des connaissances spécialisées, tandis que d'autres peuvent offrir des liens vers des partenariats avec le secteur privé ou des solutions technologiques ; le Département se réjouit de pouvoir travailler avec les pays à cet égard.

58. Le Département est attaché au multilinguisme et sait combien il importe que ses communications soient axées sur le public. Si les gens ne reçoivent pas d'informations par le biais des médias numériques, il faut les atteindre par les médias traditionnels. Le Département utilise un ensemble de moyens, notamment les médias, mais il peut aussi communiquer directement les informations aux populations. Les informations brutes que le Département produit permettent aux diffuseurs de les mettre sur leurs propres plateformes et chaînes d'information. Les centres d'information des Nations Unies contribuent au multilinguisme et jouent un rôle à bien d'autres égards. En ce qui concerne l'engagement auprès des jeunes, le Bureau de l'Envoyé pour la jeunesse fait du bon travail au niveau mondial, mais il est également important de poursuivre ces efforts par l'intermédiaire des bureaux locaux.

59. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe apprécie les efforts de sensibilisation et les campagnes de communication du Département visant à promouvoir la connaissance des accords marquants adoptés récemment et d'autres questions relatives au développement durable. Le Département doit continuer de diffuser des informations concernant les changements climatiques, la migration et les réfugiés, la lutte contre le terrorisme, le maintien et la pérennisation de la paix, la question de Palestine et d'autres problèmes mondiaux pressants. En outre, le Département doit couvrir, dans des conditions d'égalité, tous les sommets, toutes les conférences internationales et toutes les réunions de haut niveau convoqués par l'Assemblée générale.

60. Le Groupe réaffirme l'importance du multilinguisme, qui est l'un des principaux facteurs de promotion de l'unité et de l'entente internationale et qui contribue à la réalisation des objectifs des Nations Unies, à la promotion, à la protection et à la préservation de la diversité des langues et des cultures, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité, des résultats et de la transparence de l'Organisation. Le Groupe reste préoccupé par les disparités dans l'utilisation des langues officielles dans les documents d'information des Nations Unies, même s'il reconnaît que des progrès ont été faits dans ce domaine. Le Département doit

poursuivre ses efforts en vue de réduire l'écart existant et de mettre fin aux disparités d'utilisation des langues entre les communiqués de presse des réunions des Nations Unies. Le Groupe rend hommage aux centres d'information des Nations Unies qui diffusent des informations sur les activités de l'Organisation dans les six langues officielles et dans des langues locales. Le Département doit continuer à appuyer et renforcer les centres d'information, en leur fournissant aussi bien du personnel que des équipements.

61. L'importance des moyens de communication modernes actuellement proposés au public mondial est indéniable, mais il faut continuer d'utiliser les médias traditionnels car la presse écrite, la radio et la télévision restent les principaux moyens de communication dans les pays en développement. En outre, il faut faire preuve de prudence pour empêcher toute utilisation inappropriée de l'information et toute diffusion d'informations incorrectes ou dénaturées. À cet égard, l'Organisation doit montrer l'exemple en respectant les normes d'exactitude, d'intégrité et de responsabilité les plus rigoureuses et en se conformant sans restriction à la Charte des Nations Unies et au droit international. De plus, des efforts doivent être faits pour empêcher l'utilisation des technologies de l'information et des communications d'une manière préjudiciable à l'un ou l'autre État et contraire aux principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États ainsi qu'aux règles internationalement reconnues de coexistence civile entre les États.

62. **M. Suwito** (Indonésie), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'ASEAN soutient les efforts du Département visant à créer une communication stratégique et intégrée pour le système des Nations Unies. Les réformes devraient apporter de réelles améliorations et des gains d'efficacité, alors que le Département s'efforce de promouvoir la compréhension et la connaissance du travail de l'ONU au niveau mondial. L'ASEAN se félicite, en particulier, des activités du Département visant à sensibiliser le monde entier aux priorités de l'Organisation au moyen de sa communication stratégique sur le développement durable, la paix et la sécurité, les droits de l'homme, la question de Palestine et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

63. L'ASEAN encourage le Département à poursuivre ses efforts pour sensibiliser le monde aux activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies et à travailler en étroite collaboration avec d'autres départements concernés pour mieux faire comprendre les nouvelles réalités, les succès et les défis auxquels sont confrontées les opérations de maintien de

la paix et les missions des Nations Unies sur le terrain. À cet égard, l'ASEAN accueille avec satisfaction les campagnes de publicité présentant les pays fournisseurs de contingents et encourage l'adoption de mesures pour veiller à ce que tous les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police soient représentés. Elle encourage également tous les départements concernés de l'ONU à œuvrer de concert dans le cadre d'une stratégie de communication globale pour diffuser des informations sur les faits récents intervenus dans les réformes en matière de paix et de sécurité.

64. Bien que les médias sociaux soient devenus l'un des outils les plus importants en matière d'information, tout le monde n'a pas accès à Internet. L'Organisation doit donc continuer d'utiliser la radio, la télévision et la presse écrite. En outre, le Département doit contrer la montée de la désinformation en diffusant des informations exactes, fiables et à jour. Il doit continuer de fonctionner comme un messager responsable de l'ONU et d'encourager la diffusion d'informations objectives sur les activités de l'Organisation.

65. Représentant une région de diversité culturelle et linguistique, l'ASEAN appelle le Département à travailler avec les 59 centres d'information des Nations Unies non seulement dans les six langues officielles, mais également dans d'autres langues, le cas échéant, afin d'atteindre un public aussi large que possible.

66. L'ASEAN appuie les efforts faits par le Département pour mobiliser les jeunes, notamment en élaborant des stratégies de communication qui s'adressent davantage à eux et utilisent des outils adaptés à leurs besoins. Elle encourage le Département à mieux impliquer les jeunes dans différentes régions, y compris en Asie du Sud-Est.

67. L'ASEAN salue les efforts du Département visant à forger des partenariats avec diverses parties prenantes afin de faire connaître l'information sur les Nations Unies. Elle l'encourage à élargir son partenariat avec les secrétariats des organisations régionales et sous-régionales, notamment le secrétariat de l'ASEAN, et à envisager des activités conjointes de sensibilisation du public à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

68. **M. Fialho Rocha** (Cabo Verde), s'exprimant au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, déclare que la Communauté restait attachée au multilinguisme et au principe de la parité entre les six langues officielles des Nations Unies et qu'elle se félicitait que le Département donne la priorité au multilinguisme dans l'ensemble de ses travaux. Bien que le portugais ne soit pas une langue officielle ou de

travail des Nations Unies, il est parlé par près de 300 millions de personnes dans le monde et est de plus en plus utilisé sur les plateformes de médias sociaux des Nations Unies. Les Nouvelles des Nations Unies en portugais touchent le troisième plus grand public de l'Organisation, et c'était le premier groupe linguistique à devenir une opération multimédia complète en 2013. La Communauté salue le travail effectué par le groupe en tant que principale source d'informations sur les actions menées par l'Organisation pour aider les personnes touchées par les cyclones Idai et Kenneth au Mozambique. De plus, elle appuie fermement le Département pour ce qui est d'atteindre son objectif de diffuser des informations sur les Nations Unies en portugais et d'utiliser une combinaison de plateformes de médias traditionnels et nouveaux.

69. La Communauté se félicite du travail accompli par les centres d'information des Nations Unies pour faire connaître les activités de l'Organisation aux populations locales dans leurs propres langues. Elle salue notamment le travail réalisé par le centre d'information de Rio de Janeiro et appuie la mise en place complète du centre de Luanda.

70. **M. Brabant** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant aussi au nom de l'Albanie, du Monténégro, de la République de Macédoine du Nord et de la Serbie (pays candidats), de la Bosnie-Herzégovine (pays du processus de stabilisation et d'association), ainsi que de la Géorgie et de la République de Moldova, déclare que sa délégation salue les efforts faits par le Département pour moderniser ses opérations et pour s'engager davantage auprès de toutes les parties prenantes, y compris la société civile et les jeunes. Vu le large éventail d'outils de communication disponibles, dont les médias traditionnels, les médias sociaux et d'autres formes de sensibilisation, les institutions doivent faire preuve d'une créativité toujours plus grande et de la capacité d'écouter, de réagir et de s'améliorer constamment. Le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU est une occasion unique de montrer au monde que le multilatéralisme – au cœur duquel se trouve l'Organisation – est le seul moyen de relever les défis à l'échelle mondiale.

71. Les activités de l'ONU suscitent un intérêt croissant, comme le montre l'augmentation du nombre de visiteurs sur le compte de l'Organisation dans les médias sociaux et sur son site Web d'actualités. Au sein de l'Union européenne, 24 langues différentes sont parlées, et l'Union se rend compte que le multilinguisme n'est pas seulement une valeur fondamentale des Nations Unies, mais également un outil essentiel de responsabilité et de transparence. Le multilinguisme est source de difficultés opérationnelles, mais il est,

cependant, nécessaire pour assurer l'ouverture, obtenir des appuis et promouvoir l'action. C'est également une condition préalable à un système véritablement multilatéral. Il est donc essentiel, malgré les contraintes budgétaires, de continuer à communiquer le programme d'action et les valeurs des Nations Unies en utilisant différentes langues et plateformes médiatiques.

72. L'Union européenne se félicite de l'attention accrue portée à la jeunesse sur tous les continents au moyen de l'éducation, notamment grâce à l'initiative « Impact universitaire » et au Sommet de la jeunesse sur l'action pour le climat. Elle soutient, notamment, toutes les activités visant à sensibiliser les jeunes aux objectifs de développement durable et au climat et à leur donner des moyens d'action. Les partenariats et l'engagement de plusieurs parties prenantes sont essentiels pour résoudre les problèmes mondiaux, et la délégation de l'Union européenne encourage le Secrétariat à joindre ses forces à celles de la société civile.

73. La mise en œuvre des réformes visant à rendre l'ONU apte à remplir sa mission doit rester une priorité en matière de communication. L'Union européenne soutient la mise en œuvre des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique et est prête à aider le Département à lutter contre les discours de haine, source de préoccupation croissante. Enfin, l'Union européenne reste fermement attachée à la liberté d'expression, à la liberté d'information et à la liberté de la presse, qui font l'objet d'attaques croissantes dans le monde entier. Chaque jour, des journalistes sont intimidés, harcelés voire assassinés ; ils doivent être protégés. Des médias libres, indépendants et pluralistes sont essentiels pour la consolidation et le bon fonctionnement de la démocratie et l'état de droit.

74. **M. Thirath** (Thaïlande) dit qu'une communication efficace et stratégique est essentielle pour assurer la crédibilité de l'ONU et réaffirmer l'engagement de ses États Membres en faveur du multilatéralisme. L'innovation et le renforcement de la coordination doivent être les moteurs des réformes en cours au sein du Département. Il importe de ne pas sous-estimer le pouvoir et la portée de la communication, qui permet à l'Organisation d'être connectée et d'interagir avec des publics du monde entier, en particulier les jeunes. Le dialogue interactif étant essentiel, le Département est encouragé à explorer davantage les moyens novateurs d'accroître le nombre des plateformes utilisées par l'Organisation aux fins de la participation du public. Une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies est primordiale à cet égard.

75. Le multilinguisme doit rester une pierre angulaire du travail du Département afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte. La délégation thaïlandaise demande donc au Département de poursuivre ses efforts en matière de multilinguisme dans tous ses travaux, y compris la diffusion d'informations dans les langues locales. Il doit, cependant, veiller à ce que la diffusion rapide de l'information ne se fasse pas au détriment de l'exactitude et de la qualité. Une coordination étroite, une surveillance adéquate et une formation appropriée sont essentielles pour éviter la diffusion d'informations erronées. L'information locale est également importante, et il est impératif de comprendre les populations, leurs besoins et leurs intérêts afin de fournir les informations les plus pertinentes.

76. Le large soutien dont bénéficie l'ONU dans le monde n'est pas seulement le résultat d'une organisation efficace ; c'est aussi une condition préalable. C'est, en fin de compte, le grand public qui permet de concrétiser les aspirations de l'Organisation. Le Département devrait donc utiliser les moyens de communication tant numériques que traditionnels pour s'assurer le plus large public possible. Pendant la préparation des activités qui marqueront son soixante-quinzième anniversaire, l'ONU devrait tirer parti du large éventail de technologies modernes de communication pour souligner la valeur du multilatéralisme et renforcer l'appui mondial.

77. **M. García Moritán** (Argentine) déclare que les stratégies de communication de l'ONU doivent être adaptées à un paysage dans lequel les technologies de l'information et des communications influent de plus en plus sur la manière dont l'information est produite, diffusée et consommée. Le Département doit maximiser les possibilités offertes par les nouveaux outils pour élargir son dialogue avec les États Membres, la société civile et les autres acteurs. Le fossé numérique entre pays en développement et pays développés doit être pris en considération et les stratégies doivent être conçues de manière à tenir compte de la segmentation croissante du public.

78. En ce qui concerne le multilinguisme, le Département doit passer d'une culture axée sur la traduction, où l'anglais est considéré comme la langue principale, à une approche véritablement multilingue tenant compte des spécificités de toutes les langues à tous les stades de la communication. L'espagnol est de plus en plus utilisé dans les recherches sur le site Web de l'ONU et dans les médias sociaux, et cela fait un grand nombre d'années que cette langue est la deuxième la plus utilisée dans ces contextes. Toutefois, seulement 32 % des informations publiées sur le site Web de l'Organisation sont disponibles en langue espagnole. Le

Département devrait donc réaffecter les ressources existantes pour répondre à la demande croissante des hispanophones. La délégation argentine reste préoccupée par la disparité dans l'utilisation des langues officielles sur la page web de l'ONU et par le fait que tout le contenu n'est pas disponible dans les six langues officielles.

79. La délégation argentine souligne la valeur des communiqués de presse quotidiens, qui fournissent des informations sur les activités des Nations Unies presque instantanément et sont dans de nombreux cas le seul moyen de garantir la transparence, la responsabilité et la mémoire institutionnelle. Elle s'inquiète du fait que les communiqués de presse continuent à n'être disponibles que dans deux des six langues officielles. Rien ne justifie cette discrimination, compte tenu en particulier du mandat renouvelé de l'Assemblée générale de respecter l'équilibre entre les six langues officielles. La délégation argentine est également préoccupée par le fait que les fichiers audio et vidéo des réunions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et de leurs organes subsidiaires ne sont pas disponibles dans les six langues officielles, et elle demande au Secrétariat de les restaurer.

80. La délégation argentine réitère son soutien aux centres d'information des Nations Unies et en particulier au centre de Buenos Aires pour avoir couvert la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Elle met en avant les travaux du centre d'information espagnol, seul site Web qui recueille des contenus multimédias en espagnol. Ce centre diffuse des documents en espagnol sur les travaux des Nations Unies, ainsi que d'autres contenus correspondant aux centres d'intérêt des publics hispanophones.

81. **M. Abusrewel** (Libye), notant l'impact des médias sur l'opinion publique, déclare que les médias devraient servir à promouvoir la paix et la sécurité internationales, à combattre des phénomènes tels que le terrorisme international et à sensibiliser aux problèmes mondiaux, en fournissant des informations précises dans plusieurs langues. Les progrès technologiques rapides dans le secteur des technologies de l'information et des communications ont entraîné une fracture numérique entre les États, d'où la nécessité d'utiliser la technologie pour atteindre ceux qui n'ont pas accès aux moyens de communication. Le Département de la communication globale et le Comité de l'information sont chargés d'informer le public sur les activités de l'ONU, en accordant la priorité à l'exactitude, à l'utilisation égale de toutes les langues officielles, à la transparence et à la responsabilité. Enfin, le renforcement des ressources humaines et

technologiques est essentiel pour améliorer les systèmes d'information et de communication dans les pays en développement et promouvoir des programmes de formation pratique locaux et internationaux.

82. **M. Alturki** (Arabie saoudite) déclare que les médias jouent un rôle essentiel dans la promotion de la coexistence et des droits de l'homme et dans la diffusion d'une culture de paix, de justice, de liberté et de respect mutuel. En outre, les médias modernes devraient être utilisés pour combattre toutes les formes de criminalité, y compris le terrorisme, étant donné que les groupes extrémistes utilisent souvent les médias sociaux pour fomenter la haine, la violence et le racisme et alimenter les conflits. L'Arabie saoudite utilise ses médias pour promouvoir les principes de modération et de justice, pour limiter les discours de haine et pour empêcher les groupes terroristes et extrémistes d'utiliser les plateformes médiatiques pour diffuser leurs idées. À cette fin, le Gouvernement saoudien a créé le Centre mondial de lutte contre l'idéologie extrémiste (Etidal) pour surveiller et analyser la pensée extrémiste sur les médias sociaux, Internet et d'autres plateformes.

83. L'Arabie saoudite utilise également les médias pour promouvoir son message économique, culturel et social et pour montrer à la communauté internationale que son peuple accepte les autres et est ouvert aux échanges culturels. Elle apprécie les efforts du Département de la communication globale visant à favoriser la connaissance interculturelle et à sensibiliser le monde aux grandes questions internationales. L'Arabie saoudite demande aux entités compétentes de l'ONU, et au Département en particulier, de veiller à ce que les informations qu'elles diffusent soient exactes et obtenues de sources officielles, conformément aux normes journalistiques les plus élevées. Il convient également d'attirer l'attention sur les attaques des milices et groupes terroristes et sur la menace qu'ils représentent pour la paix et la sécurité internationales. L'Arabie saoudite espère que l'ONU fera tout son possible pour assumer sa responsabilité vis-à-vis des médias qui contribuent à inciter à la haine et à la violence.

*La séance est levée à 13 heures.*